



AFFAIRE

EQUIPEMENT DU FORAGE DU C.E.R.F.

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Commune de Saint-Denis a réalisé un forage de 160 m de profondeur dans un ancien bras de la Ravine du Chaudron en bordure du terrain du C.E.R.F. destiné à augmenter les ressources en eau du secteur est de la ville.

Les essais de pompage effectués ont permis de fixer le débit maximum de l'ouvrage à 100 m<sup>3</sup>/heure.

Je vous sou mets aujourd'hui le projet d'équipement du puits qui comprend :

- l'installation d'une pompe et la pose d'une conduite de Ø 200 sur 560 m environ permettant le raccordement à la canalisation existante sur l'Allée des Jacquiers ;
- la construction d'un local de stérilisation.

Le coût de l'opération est estimé à 1 300 000 F.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver ce projet ;
- de m'autoriser :
- \* à lancer l'appel d'offres et à passer un marché avec l'entreprise retenue ; en cas de résultat infructueux, à traiter par marché négocié ;
- \* à solliciter des subventions auprès des collectivités locales ou du F.I.D.O.M. départemental.



LE MAIRE : Y a-t-il des questions ? Non.

Je mets cette affaire aux voix.

Oppositions ? Non. Abstentions ? Non. Pour ? (ensemble des Conseillers présents).

Le rapport est adopté à l'UNANIMITE.